

AUBAZINE

Numéro 02 - Février 2021

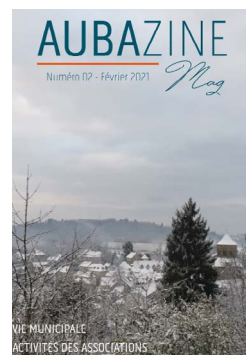
Mag

VIE MUNICIPALE
ACTIVITÉS DES ASSOCIATIONS

www.ville-aubazine.fr



«AUBAZINE Mag» le Magazine de l'information communale
publié par : Mairie d'Aubazine, le Bourg - 19190 AUBAZINE -
Tél : 05 55 25 71 26 - Fax : 05 55 25 76 80 -
Email : mairie@ville-aubazine.fr
Directeur de publication : Bernard LARBRE



SOMMAIRE

Le mot du maire	p.3
Infos municipales	p.4
Infos pratiques	p.5
Infos Midi Corrèzien	p.7
Le Noël de l'école	p.8
Colis de Noël	p.9
Action sociale	p.10
Centre de loisirs	p.11
École - Simon Pittaway	p.12
O'baz mômes - APE	p.13
Bibliothèque	p.15
Associations	p.16
Écocitoyenneté	p.18
Infos salles	p.19
Voirie - Travaux	p.20
Jeux	p.22
Solutions jeux	p.23
CMJ	p.24

Le mot du maire



Chers Aubazinois,

Voilà maintenant quelques mois que le Conseil Municipal est installé. J'ai pris mes fonctions entouré de 4 adjoints et 10 conseillers municipaux.

La spécificité de notre entrée en fonction résulte bien sûr de l'arrivée de la COVID 19 sur notre commune.

Le Maire étant le premier échelon de proximité, nous remplissons notre mission d'être à vos côtés dans ce moment particulier.

Nos habitudes ont été bouleversées, néanmoins je constate les efforts fournis par tous les Aubazinois.

Cette crise sanitaire sans précédent a perturbé la vitalité d'Aubazine, fermeture des salles municipales, paralysie de l'activité associative, annulation du repas des aînés ainsi que des vœux de début d'année ...

Je tiens à remercier les professeurs ainsi que les employés communaux qui se sont mobilisés. Aujourd'hui le virus est toujours présent, il faut donc continuer à appliquer les gestes barrières.

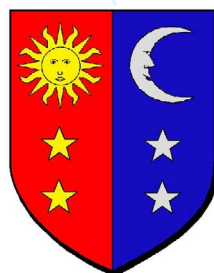
Cependant, vous pourrez en juger dans les pages de ce bulletin, nous avons pu nous mettre au travail rapidement. Les premiers grands chantiers de notre début de mandat ont déjà débuté.

Il vaut mieux être envié pour son dynamisme que moqué pour sa passivité ou son inaction. C'est la synergie entre l'action de la municipalité et le dynamisme de nos associations qui fait la qualité de vie de notre village, Aubazine.

D'avance, je me réjouis de nos prochaines rencontres afin de partager avec vous des moments d'échange et de convivialité.

Que cette nouvelle année vous apporte santé et bonheur.

Le Maire,
Bernard LARBRE



INFOS MUNICIPALES

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	FERMÉ
Après-midi	FERMÉ	13h30-17h30	FERMÉ	13h30-17h00	13h30-17h00	FERMÉ

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00
Après-midi	FERMÉ	13h30-17h30	FERMÉ	13h30-17h30	13h30-17h30	

HORAIRES D'OUVERTURE DU POINT PUBLIC MULTIMÉDIA (PPM)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	FERMÉ	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00
Après-midi	FERMÉ	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h00	13h30-17h00	13h30-18h00

HORAIRES SERVICE PUBLIC

GARDERIE ECOLE	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h00 à 8h50 et de 16h30 à 19h00
BIBLIOTHÈQUE	Samedi de 10h00 à 12h00

DÉCHETTERIE D'AUBAZINE (06 15 08 54 46)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	9h00-12h00	9h00-12h00
Après-midi	14h00-18h00	14h00-18h00	14h00-18h00	14h00-18h00	14h00-18h00	14h00-18h00

Port du masque _____

A compter du 19 août 2020, le port du masque est rendu obligatoire sur l'ensemble de la commune. Le port du masque complète les règles de distanciation physique et gestes barrières qui s'appliquent également. Les enfants de moins de 6 ans sont exclus de l'obligation du port du masque.

Les masques usagés doivent être jetés dans les corbeilles de collecte des déchets et ne doivent en aucun cas souiller l'espace public.

Toute infraction au présent arrêté constatée sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur et, notamment, aux dispositions de l'article R.610-5 du code pénal (contravention de 1ère classe), sans préjudice des mesures de police administrative complémentaires pouvant être prises à l'encontre des contrevenants.

INFOS PRATIQUES

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Depuis le 11 juin 2009, pour une demande de passeport biométrique vous devez vous rendre dans l'une des mairies suivantes : Brive la Gaillarde, Beaulieu sur Dordogne, Objat, Malemort sur Corrèze, Tulle, Argentat, Egletons, Uzerche, Ussel et Treignac.

Pour une première demande, vous devez vous munir des pièces suivantes :

- un acte de naissance (il sera demandé auprès de votre commune de naissance)
- une pièce d'identité
- pour une personne majeure un timbre fiscal de 89 € (si vous ne fournissez pas de photos) ou 88 € (si vous fournissez des photos)
- pour une personne de + de 15 ans un timbre fiscal de 45 € (si vous ne fournissez pas de photos) ou 44 € (si vous fournissez des photos)
- pour une personne de - de 15 ans un timbre fiscal de 20 € (si vous ne fournissez pas de photos) ou 19 € (si vous fournissez des photos)
- une facture de - 3 mois
- le livret de famille (pour une demande concernant un mineur)

LA MODERNISATION DE LA DÉLIVRANCE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ

Les demandes de cartes nationales d'identité sont désormais traitées selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

Comme l'exigeait déjà la procédure, la nécessité d'identifier le demandeur et de prendre ses empreintes digitales conduit l'usager à se rendre au guichet en mairie.

La nouveauté réside dans le recueil de cette demande de titre au moyen d'un dispositif spécifique appelé « dispositif de recueil » (DR) qui permet notamment de collecter les empreintes numérisées du demandeur, comme c'est déjà le cas pour les passeports. Chaque usager pourra effectuer une demande de titre d'identité dans n'importe quelle mairie* du département équipée d'un dispositif de recueil et non, forcément, dans sa commune de résidence.

La demande de titre sera transmise, de manière dématérialisée, par une application sécurisée, pour instruction et fabrication.

La carte sera ensuite à retirer auprès de la mairie où l'usager aura déposé son dossier.

Les communes non équipées de dispositif de recueil se verront déchargées de la tâche d'accueil des demandeurs de cartes nationales d'identité. Cependant, si elles le souhaitent, elles pourront :

- au moyen d'un ordinateur avec accès à Internet
- assister les personnes ayant des difficultés d'accès au numérique pour effectuer leur pré-demande en ligne.

*En Corrèze, les mairies équipées d'un dispositif de recueil sont au nombre de dix, à savoir:

Argentat-sur-Dordogne, Beaulieu-sur-Dordogne, Brive-la-Gaillarde, Egletons, Malemort, Objat, Treignac, Tulle, Ussel et Uzerche.

UN NOUVEAU SERVICE : LA «PRÉ-DEMANDE EN LIGNE» DE LA CARTE D'IDENTITÉ

Toujours dans l'optique de simplifier les démarches de l'usager, celui-ci peut désormais remplir en ligne sa pré-demande de carte nationale d'identité. Ainsi, il n'aura plus à renseigner de formulaire papier au guichet de sa mairie.

Pour effectuer une pré-demande, l'usager doit simplement se connecter sur le site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), créer son compte personnel, puis saisir son état-civil et son adresse.

<https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>

Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité lui sera attribué, ce qui permettra à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne. Un courriel de confirmation sera également envoyé à l'adresse électronique indiquée lors de la démarche, accompagné d'un récapitulatif mentionnant le numéro de pré-demande.

Ainsi, outre la sécurisation de l'identité, résultant de la prise d'empreintes numériques, le nouveau dispositif et la pré-demande en ligne permettent à l'usager

- d'effectuer sa demande dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de recueil du département
- dans de nombreux cas, de ne plus avoir à produire de documents d'état-civil
- de bénéficier d'une réduction des délais d'obtention du titre.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE D'UN MINEUR OBLIGATOIRE DEPUIS LE 15 JANVIER 2017

L'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie à partir du 15 janvier 2017. Ce nouveau dispositif est applicable à tous les mineurs résidant habituellement en France. Il s'applique également à tous les voyages, individuels ou collectifs (voyages scolaires, séjours de vacances, séjours linguistiques...), dès lors que le mineur quitte le territoire français sans un titulaire de l'autorité parentale.

L'autorisation de sortie du territoire donnée par un titulaire de l'autorité parentale est rédigée au moyen d'un formulaire qui précise les mentions suivantes :

- les noms, prénoms, date et lieu de naissance de l'enfant mineur autorisé à quitter le territoire ;
- les noms, prénoms, date et lieu de naissance du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'autorisation, la qualité au titre de laquelle il exerce cette autorité, son domicile, sa signature ainsi que, le cas échéant, ses coordonnées téléphoniques et son adresse électronique ;
- la durée de l'autorisation, qui ne peut pas excéder 1 an à partir de la date de signature.

RECENSEMENT DES JEUNES CITOYENS

Le recensement est **obligatoire et universel** depuis le 01 janvier 1999. Il concerne tous les **garçons et les filles âgées de 16 ans**.

Tous les jeunes Français et Françaises sont tenus de se faire recenser **à la mairie de leur domicile**, et ce, **entre la date anniversaire de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent**.

La mairie délivre une **attestation de recensement, document obligatoire pour** pouvoir s'inscrire à **tout concours ou examen** soumis au contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, BAC, conduite accompagnée...)

Le recensement est la condition indispensable à **l'inscription sur les listes électorales**.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Depuis le 1er janvier 2019, les modalités d'inscription sur les listes électorales ont changé. L'inscription est possible toute l'année. A noter qu'à la veille d'un scrutin, la date limite d'inscription est le dernier jour du deuxième mois précédant celui du scrutin.

L'inscription peut se faire en ligne sur les sites www.demarches.interieur.gouv.fr ou www.service-public.fr, quelque soit la commune de résidence, ou par dépôt au guichet de votre mairie de résidence ou par courrier. Les justificatifs à produire : pièce d'identité et justificatif de domicile ou de propriété.

Cette évolution est liée à la mise en place du REU (Répertoire Électoral Unique) et permanent dont la gestion est confiée à l'INSEE.

URBANISME

Le Plan local d'Urbanisme intercommunal a été révisé puis est devenu opérationnel le 15 Juin 2012. Avant toute demande il est utile de venir le consulter en Mairie, ou le site de la

Communauté de Communes du Canton de Beynat.

Principe :

La déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

Travaux concernés :

Une déclaration préalable est notamment exigée pour les travaux suivants réalisés sur une construction existante :

- travaux qui créent entre 5 m² ou 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Le seuil de 20 m² est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document assimilé (par exemple, un plan d'occupation des sols). Toutefois, entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 170 m²,
- travaux de ravalement ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment,
- travaux changeant la destination d'un bâtiment (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) même lorsque celle-ci n'implique pas de travaux.

INSTANCE DE COORDINATION POUR L'AUTONOMIE

La personne référente à Aubazine pour l'instance de coordination pour l'autonomie des personnes âgées est Patricia Lecarderonnel au : 06 88 08 52 60

CENTRE DE LOISIRS

Pour les inscriptions au centre de loisirs contacter :

Vive l'Aventure à BEYNAT :

05.55.22.01.82 ou 06.16.02.49.39 -

Courriel: alshsln19@gmail.com

ASSISTANTES MATERNELLES

Dhur Véronique : 05.55.17.27.56

Mons Mireille : 05.55.84.61.17

Jubertie Sandrine : 05.55.27.20.62 ou 06.20.71.12.93

Souletie Nicole : 05.55.27.28.17

Barret Nathalie : 05.55.25.79.96

CRÈCHE DE LANTEUIL

tél.: 05.55.22.84.39

mail : bbmlanteuil@mutualitelimousine.fr

INFOS SUR LE MIDI CORRÉZIEN

ACTIONS 2020

PROJETS 2021

- MAISON DE SANTÉ

PLURIDISCIPLINAIRE A BEAULIEU-SUR-DORDOGNE

Après plus d'un an de travaux, la Maison de santé, située 4-6 Rue Emile Monbrial face au siège de la Communauté de Communes, à Beaulieu-sur-Dordogne, a été inaugurée le 14 janvier 2020.

Cette Maison de Santé de 402 m² intégrée dans le paysage avec les galets de la Dordogne est ouverte au public et abrite des médecins généralistes, des infirmières, un ostéopathe, une nutritionniste et diététicienne, une pédicure-podologue, une sophrologue, une réflexologue et une psychomotricienne.

Elle va ainsi permettre d'améliorer l'offre médicale sur le territoire. En 2021, deux nouveaux médecins devraient intégrer cet espace.

- 100% FIBRE :

La fibre continue d'être déployée en Midi Corrèzien par la participation de la Communauté de Communes au programme départemental 100% Fibre. Elle finance ainsi à hauteur de 2,27 M€ l'installation d'environ 10 000 prises sur son territoire jusqu'en 2021. Une carte est disponible sur le site www.midicorrezien.com pour savoir à partir de quand votre commune sera raccordable.

De nombreux démarchages abusifs sont constatés vis-à-vis des offres internet or le Département de la Corrèze adresse une communication officielle aux entreprises et aux habitants lorsque la fibre est disponible dans une commune. Aussi, soyez très vigilants.

- ZONES D'ACTIVITÉ

La communauté de communes dispose de zones d'activité sur lesquelles des terrains restent encore disponibles. Depuis la création de la communauté de communes, 3 terrains ont été vendus sur la ZA de Chauffour à NONARDS et 2 entreprises se sont installées.

- AIDES ÉCONOMIQUES COVID-19

La crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19 a provoqué l'arrêt des activités de commerce et de services touchées

par une obligation administrative de fermeture. Aussi la communauté de communes Midi Corrèzien a décidé de s'impliquer dans le maintien des activités économiques de son territoire par une participation financière au fonds de solidarité et de proximité pour les commerçants, artisans et associations de Nouvelle-Aquitaine. Elle a ainsi abondé de 26 156,00 € ce fonds mis en place et géré par la plateforme Initiative Nouvelle Aquitaine.

Parallèlement, elle a accepté de prendre en compte les périodes de fermeture administrative des trois équipements touristiques gérés en délégation de service public (deux villages de vacances et le camping) en réduisant les redevances dues par les gestionnaires. Cela représente une perte de recettes d'environ 92 000 €.

- PLUi

Le PLUi Midi Corrèzien ne prend pas de retard ; sa phase d'analyse se poursuit avec le bureau d'études Dejante VRD et Construction ainsi que la communication auprès des élus et des habitants du territoire tant ce projet est essentiel pour le développement futur du territoire.

Les élus rentrent dans la 3ème phase qui consiste à établir un zonage. L'élaboration du PLUi compte 5 phases qui devraient conduire à son approbation définitive fin 2022.

En 2020, un concours de dessins auprès des élèves du Midi Corrèzien (maternelle, primaire, collège) a été imaginé sur le thème « Dessine ta Commune dans 10 ans ». Il se déroule du 16 novembre au 31 Janvier 2021. Infos disponibles sur le site www.midicorrezien.com et sur le Facebook. En 2021, une exposition itinérante dans chacune des communes présentera les œuvres des jeunes écoliers et des travaux jusqu'ici menés par les acteurs du territoire

- TRAVAUX DE VOIRIE

La Communauté de communes Midi Corrèzien exerce la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie » sur environ 293 kms de voies communales reconnue d'intérêt communautaire. En 2020, 20 communes ont été concernées par des travaux pour une enveloppe globale de 326 000 € HT. La communauté de communes assure également le débroussaillage des voies

reconnues d'intérêt communautaire ainsi que celui de certaines voies communales des communes non équipées. Pour cela, la communauté de communes a renouvelé son matériel et acheté un tracteur et une faucheuse débroussailleuse plus modernes et plus confortables.

- CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

La Communauté de communes doit assurer les dépenses de fonctionnement et d'investissement des Centre de Secours de BEYNAT, BEAULIEU-SUR-DORDOGNE et MEYSSAC. En 2020, des travaux de réfection de toiture et le changement des menuiseries extérieures ont été réalisés au centre de secours de Meyssac.

En 2021, c'est la construction d'un troisième Centre d'Incendie et de Secours sur la commune de BEAULIEU-SUR-DORDOGNE Avenue Léopold Marcou qui devrait commencer. Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à environ 1 M€.

ENFANCE JEUNESSE

- CENTRES DE LOISIRS

En 2020, la communauté de communes propose aux familles 4 sites d'accueil: Tudeils- Beynat-Meyssac-Aubazine. Vous trouverez toutes les informations sur le site internet (inscriptions, tarifs...).

Pour 2021, une nouvelle organisation sur le fonctionnement des sites est en cours et des travaux sont prévus sur le site de Meyssac avec l'installation d'une pergola.

Retrouvez toute les informations et actualités sur notre site www.midicorrezien.com

- CRÈCHES :

Les trois crèches de MEYSSAC, BEAULIEU-SUR-DORDOGNE et LANTEUIL sont gérées en délégation de service public par la Mutualité Française Limousine. La communauté de communes doit cependant assurer les dépenses de grosses réparations des bâtiments. Ainsi, en 2020, elle a remplacé la pompe à chaleur sur le site de LANTEUIL pour un montant de 22 653,00 € HT.



LE NOËL DE L'ÉCOLE

Comme chaque année, traditionnellement, la dernière semaine de décembre a vu l'école fêter Noël. Il y a eu, en premier lieu, le repas de Noël le mardi (voir menu ci-contre) et la journée tant attendue par tous les élèves, et sûrement aussi par leurs enseignants, du vendredi des vacances scolaires.

Ce jour-là a eu lieu la fête de Noël à l'école. L'après-midi, c'est un père Noël attentionné qui a distribué les cadeaux. Les élèves se sont ensuite remis de leurs émotions grâce à un petit goûter. Ces deux activités ont été financées et organisées par la municipalité. L'excitation et la joie étaient bien visibles chez les enfants avant des vacances bien méritées !..





UN PRÉSENT POUR NOS ANCIENS À L'APPROCHE DE NOËL

Cette année, la nouvelle municipalité a conservé le traditionnel colis de Noël pour nos aînés. En cette période difficile et au vu de la crise sanitaire, le maire et ses conseillers se sont adressés à 70 Aubazinoises et Aubazinois âgés de 80 ans ou plus.

Si ce colis de Noël permet comme tous les ans de saluer les personnes âgées en ces périodes de fêtes, cette année a surtout permis de pouvoir se rapprocher de celles et ceux qui, de part la crise sanitaire, ont été éloignés de leurs proches.

Dans les colis, on pouvait trouver foie gras, chocolats, produits du terroir, produits cosmétiques ..., ainsi que pour les dames, un kalanchoé.

A ce sujet, la mairie remercie vivement Mme Cotsis, fleuriste à Tulle, pour son geste commercial.

Une brochure résumant les actions sociales a été également distribuée.



ACTION SOCIALE

La mairie d' Aubazine et la Communauté de communes Midi Corrèzien vous propose la possibilité de bénéficier du portage de repas à domicile (midi/soir), tous les jours ou une à deux fois par semaine.

Cette aide est proposée aux personnes en perte d'autonomie temporaire où permanente suite à :

- un accident
- une maladie
- une sortie d'hospitalisation
- la Covid 19

Les livraisons sont assurées en liaison froide à votre domicile avec un véhicule réfrigéré.

Les commandes doivent être passées 5 jours à l'avance.

(Pour tout arrêt du service, prévenir également 5 jours avant).

Une participation du Conseil général peut être accordée en fonction des revenus. La journée alimentaire est constituée des repas du midi et du soir pour le prix de 11,70€.

Elle se compose :

- le midi : d'une entrée, d'une barquette repas, d'un fromage et d'un dessert
- le soir : d'un potage, d'une barquette repas et d'un dessert

Pour toute information complémentaire et inscription, contacter :

le CIAS au 05 55 84 05 05 ou Patricia Lecarderonnel (personne référente) au 06 88 08 52 60

L'ACCUEIL DE LOISIRS D'AUBAZINE S'ADAPTE À LA DEMANDE ET FAIT PEAU NEUVE !

Après plusieurs années passées à se poser la question du bien-fondé de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) d'Aubazine au vu de son faible taux de fréquentation récurrent et de son organisation qui ne donnait pas entière satisfaction, un travail de fond sur la réorganisation de ce service a été mené conjointement avec la Communauté de communes du Midi Corrèzien depuis l'été 2020.

Ainsi, une enquête réalisée en novembre 2020 au sein de l'école d'Aubazine révélait que sur un effectif de 80 enfants, 26 familles avaient répondu pour 50 d'entre eux ; seuls 8 enfants avaient besoin du service régulièrement les mercredis et 14 enfants fréquentaient déjà l'ALSH de Beynat pendant les vacances (sans transport).

La volonté de la Communauté de communes, détenant la compétence Petite Enfance, a toujours été d'apporter un service efficient à l'ensemble des familles du territoire Midi corrézien tout en assurant une bonne gestion de l'argent public.

La Commune, quant à elle, a pour objectif de pouvoir continuer à proposer un service d'accueil le mercredi pour les familles d'Aubazine.

C'est pourquoi, après de multiples réunions en concertation avec l'association Sport Loisirs Nature de Beynat, le Président de la Communauté de communes, le vice-président en charge de la commission Enfance Jeunesse Sports Culture, la coordinatrice Enfance jeunesse, les mairies de Lanteuil et d'Aubazine, il a été décidé de mettre en place tous les mercredis matin à compter du 1er janvier 2021 :

. Un système de transport gratuit pour acheminer les enfants vers Beynat.

. Une garderie gratuite (offerte par la municipalité d'Aubazine) dans les locaux de l'ancien ALSH/ garderie scolaire, à partir de 7h30 afin de ne pas modifier l'organisation actuelle des parents qui est apparue plus contraignante le matin que le soir à la débauche.

Deux avantages supplémentaires non négligeables ont également motivé cette décision :

. Depuis 2018, l'accueil de loisirs de Beynat est géré par convention avec la Communauté de communes par l'association Sport Loisirs Nature, particulièrement qualifiée en matière d'enfance-jeunesse permettant ainsi d'améliorer sensiblement les activités proposées aux enfants.

. Le fait de maintenir un « ALSH » (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) permet à certaines familles, en fonction du quotient familial, de bénéficier d'une aide journalière de la CAF (Pass'ALSH) ce qu'une garderie municipale n'aurait pas permis. Un courrier d'information expliquant cette réorganisation a été transmis fin novembre 2020 aux familles concernées.



**Pour les inscriptions au centre de loisirs
contacter : Vive l'Aventure à BEYNAT
05.55.22.01.82 ou 06.16.02.49.39
Courriel: alshsln19@gmail.com**



ÉCOLE SIMON PITTAWAY, INTERVENANT EN ANGLAIS

Depuis l'an dernier, Simon Pittaway, citoyen d'origine britannique résidant dans notre commune, dispense, et ce de façon totalement bénévole, des cours d'anglais aux élèves de l'école d'Aubazine.

Il intervient chaque jeudi après-midi, en accord avec les enseignants, pour une durée d'environ 30 minutes par classe (soit 2h30 par semaine). Et, depuis cette année, la classe des maternelles (petite et moyenne sections) s'est ajoutée aux 4 autres classes bénéficiant déjà d'un enseignement l'an passé. Toutes les classes sont donc concernées par cet apprentissage. Cet enseignement est un programme d'anglais adapté et spécialement conçu pour les enfants de 3 à 11 ans.

À partir de chansons originales et ludiques, on aide l'enfant à éveiller sa curiosité et à développer son autonomie, son goût et son intérêt pour l'anglais.

Ces chansons donnent les premières notions d'une langue étrangère à travers une musique originale. Elles contiennent du vocabulaire utile, des phrases complètes et des questions et réponses que les enfants peuvent ainsi

apprendre et commencer à utiliser.

Ce programme d'écoute et de répétition permet ainsi aux enfants de développer leur autonomie et d'acquérir une bonne prononciation, tout en douceur.

Les témoignages des professeurs sont unanimes, les élèves participent avec entrain ! C'est pourquoi la municipalité a décidé, suite à une première demande des enseignants, d'accorder une prime de 500€ à Simon Pittaway pour l'année scolaire en cours, afin de le remercier pour son investissement auprès des enfants de notre commune.



O'BAZ MÔMES - APE



L'association des parents d'élèves a profité de cette fin d'année pour remercier Simon Pittaway, résident d'Aubazine au nom de tous les enfants pour ses interventions pédagogiques bénévoles en classe.

Les parents ont souhaité s'associer au geste de la mairie à leur manière en offrant à Simon un colis composé de ses péchés mignons.

Un vrai moment de partage !!! ...

Pour rappel, Aubazine a la chance d'avoir une association de parents d'élèves active et soutenant le corps enseignant. A sa tête, Mme Farfait Mariette entourée d'une équipe de parents bénévoles et volontaires.

Si, depuis sa création, différentes actions bénévoles ont été mises en place pour permettre de participer au bien-être culturel des

enfants, le contexte sanitaire actuel n'a pas permis d'organiser les manifestations annuelles prévues comme: la kermesse, le vide-greniers, le marché de Noël, qui sont sources de rentrée d'argent pour participer au financement des sorties scolaires.

Cependant, l'association a décidé d'utiliser les fonds collectés sur l'année précédente pour accompagner l'obligation du port du masque pour nos enfants à l'école.

Obaz'momes a donc fait appel à Mme Vergne Marie-France, habitante d'Aubazine avec son association "ORCHIDEE'PAPILLON" (valorisation et promotion de l'art de la couture).

Cette dernière a donc fabriqué des masques en tissu. C'est ainsi que 96 masques pour enfants et 24 masques pour adultes (deux par personne) ont été offerts par l'APE aux enfants, aux enseignants et au personnel communal de l'école.



Les masques ont été distribués le 23 novembre 2020 à l'école

... Dans la foulée, l'association des parents d'élèves a organisé une vente de jacinthes pour les fêtes de Noël auprès des familles des enfants. Un franc succès !..

De nombreux villageois, ayant eu leurs enfants scolarisés à l'école, ont aussi participé.

La collecte de ces fonds permettra, quand cela sera possible, d'offrir des activités complémentaires aux enfants comme une sortie cinéma ou autre...

TOUJOURS DE BELLES ACTIONS ...

En complément de l'aide apportée chaque année à l'école, pour 2021, en quête d'idées nouvelles, l'association s'est différenciée en amenant aussi une action pédagogique par le biais des actions sociales de la Croix-Rouge, après un appel lancé sur les réseaux sociaux.

L'association des parents d'élèves a pris le relais et relevé le défi.

Mme Farfait est entrée en contact directement avec le responsable de la Croix-Rouge de Brive.

L'objectif était de créer des boîtes cadeaux de Noël pour les personnes sans-abri en impliquant les enfants qui ont tous glissé un petit mot ou un dessin personnalisé à leur attention.

Il a été expliqué aux enfants ce qu'est une personne sans-abri et la raison de la destination de ces colis.

58 boîtes ont été remises aux intervenants, Aubazine étant la commune dont l'école a été la plus participative sur l'ensemble de la Corrèze pour ce projet.



BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque sera de nouveau ouverte au public, les samedis de 10h00 à 11h30 dans les locaux de l'espace culturel d'Aubazine (entrée du haut).

En plus des livres donnés par des Aubazinois, la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP), met à disposition un fond renouvelé 2 fois par an.

On peut venir y chercher un livre mais aussi échanger en toute convivialité (en respectant les gestes barrières bien sûr !).

Par ailleurs, il est possible à tout lecteur de se connecter au site internet de la BDP, afin d'y choisir des livres et de les réserver; la navette de la BDP passe les déposer une fois par mois.

www.bdp.correze.fr.

Contact : Cathy 0613882731

Info Plus "Médiathèque numérique de la Corrèze"

Vous pouvez toutes et tous accéder à la médiathèque numérique de la Corrèze. Pour pouvoir avoir accès aux ressources de la Médiathèque numérique, vous devez vous inscrire directement en ligne en sélectionnant votre bibliothèque de rattachement. Vous aurez ainsi accès à une offre numérique en ligne : livres, presse, films, etc ... disponible à tout moment.

Pour toute aide concernant votre inscription, contacter Stéphane Chapou à la mairie.

DES ATELIERS D'ÉCRITURE À LA BIBLIOTHÈQUE

Ces ateliers d'écriture ont pour but d'offrir à notre imaginaire la liberté de l'écriture, des mots, des sons, de l'expression graphique...

Quelques "exercices" seront proposés et partagés, pour jouer et jongler avec les mots, en toute légèreté...

A la fin de chaque exercice, les participants seront invités à partager leurs écrits, sous l'écoute bienveillante de chacun.

Prochains ateliers :

samedi 27 février 2021 : de 14h30 à 16h30

samedi 27 mars 2021 : de 14h30 à 16h30

Conditions particulières liées à la crise sanitaire, il est nécessaire de s'inscrire auprès d'Annie au : 06 04 19 85 46



HARPAU

Les événements exceptionnels de ces derniers mois ont modifié nos modes de vie ainsi que ceux de la vie associative. HARPAU n'a pas échappé à cette règle en particulier au sujet de l'Espace muséographique puisque le Conseil d'administration a décidé de le maintenir fermé compte-tenu des contraintes imposées aux musées dans le cadre de la pandémie.

Les activités d'entretien des sites et d'étude ont, en revanche, pu se dérouler sans entrave. Ainsi, pour le repérage des chemins du terroir de la grange cistercienne d'Obazine, il a été constaté qu'ils permettaient de relier les parcelles au centre d'exploitation de l'abbaye et ce dernier aux granges voisines. Il existait aussi des chemins permettant de se rendre vers les étangs et les réservoirs des

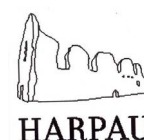
moulins ou plus exactement près des vannes placées en amont des biefs ou sur les digues des retenues afin de réguler les volumes d'eau en fonction des besoins agricoles ou artisanaux.

Le repérage des murs de séparation des parcelles ou des murs de soutènement en pierres sèches constitue aussi un élément important de compréhension de l'organisation de l'espace.

Enfin, l'étude par la lecture et le classement de l'importante photothèque et des nombreux documents recueillis et conservés depuis des années représente un travail de l'ombre qui porte toujours ses fruits.

Dès que cela sera possible, nous tiendrons notre Assemblée générale afin de présenter plus en détail les actions de l'association.

Le président, Noël Tassain



COMITÉ DE JUMELAGE AUBAZINE COLMBERG

Dans l'alternance instaurée entre nos deux communes, des familles de Colmberg devaient venir à Aubazine l'été dernier. Des conditions sanitaires peu sûres ont obligé la municipalité de Colmberg à reporter leur venue.

Seuls quelques golfeurs, invités par l'association des golfeurs du Coiroux, ont fait le déplacement à titre personnel. Le comité de Jumelage, l'association des golfeurs du Coiroux, la municipalité et le comité des fêtes ont fait en sorte de les accueillir au village pour la fête votive, et partager ainsi quelques verres, un casse-croûte, et échanger des nouvelles de nos deux communes.

Leur séjour fut court, riche en parties de golf, ainsi qu'en festivités chez la présidente des golfeurs, chez leur trésorière et chez les Aubazinois qui les ont accueillis.

En ce début d'année, nous sommes toujours en

attente d'un créneau sanitaire favorable pour inviter les Aubazinois et amis du jumelage à une assemblée générale de notre association, afin de choisir un nouveau Conseil d'administration et élire son bureau.

Les liens sont toujours maintenus avec les familles de Colmberg et les élus, en attendant de peut-être se revoir cet été?... À suivre ...

Christian Louis, pour le bureau du comité de Jumelage Aubazine Colmberg qui reste le même pour l'instant avec :

Christian Louis, Sœur Christophora, Sophie Deshors, Chantal Contamin, Daniel Sauviat, Alain Peuch.



JARDIN DE S-CULTURES



La semaine des cultures d'Aubazine a été maintenue du 7 au 10 août avec pour clé de voûte la rencontre entre artistes graffeurs et comédiens sur la place du village et surtout à la carrière du Puy de Pauliac qui

s'affirme comme un lieu extraordinaire pour des manifestations culturelles.

Nous avons dû tout de même déprogrammer un concert pour respecter les consignes de la préfecture quant au nombre de spectateurs, mais aussi pour rester dans le créneau financier à notre disposition cette année.

Curieux et spectateurs étaient nombreux cette année, pour la qualité du travail et la disponibilité des artistes qui séduisent tous les ans un peu plus de monde.

Les innovations apportées cette année à notre festival ont participé pour beaucoup à

l'engouement du public : Graff and Drive, ateliers graf à destination d'un jeune public, suivis en soirée par deux innovations pour notre territoire sous la forme de théâtre d'improvisation avec la Chistéra théâtre venus de Bordeaux pour le samedi soir, puis la ligue d'impro du Nord de Marcq en Baroeul le dimanche soir. Tous ces spectacles étaient gratuits, mais nous avons pu récupérer un peu de notre investissement par un peu de restauration sur place, par la mise en vente de supports variés avec les œuvres de graffeurs des années précédentes (sac à dos, magnets, affiches, etc...).

Un public satisfait est aussi un public généreux ! Des dons pour soutenir l'action de notre association sont venus spontanément au cours des deux soirées.

Créativités artistique et culturelle sont les fondements de notre association JDS. La réussite de ce festival 2020 par des choix innovants s'est confirmé, grâce aussi à l'aide et au soutien d'autres associations et de tous les bénévoles présents et actifs sur la durée du festival semaine des Cultures.

ASA DU CANAL DU COIROUX - Restauration des berges du Canal des Moines

D'importantes fuites étaient présentes depuis de nombreuses années sur la partie amont du canal. Des travaux ont été entrepris à l'automne pour pallier au vieillissement de l'ouvrage.

Ces réparations ont été effectuées par l'ASA du Canal du Coiroux, via des techniques anciennes, dans le plus grand respect de l'ouvrage classé monument historique.

L'entretien d'hiver, reporté pour cause d'intempéries et de confinement, devrait être réalisé sur le premier trimestre.

Le canal a besoin des Aubazinois pour être maintenu en état et cela depuis toujours. Si vous souhaitez apporter votre aide financière ou manuelle, n'hésitez pas à contacter le président de l'ASA à : asa.canalducoiroux@gmail.com.

L'ASA vous remercie.

COMITÉ DES FÊTES

Calendrier 2021 du Comité des Fêtes, sous réserve de nouvelles mesures sanitaires :

- Foire aux Chèvres : dimanche 25/04
- Vide-Greniers : dimanche 18/07
- Obazine en Fête : vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22/08
- Foire aux Miels, Produits Naturels et Artisanat d'Art : dimanche 19/09
- Soirée Choucroute : samedi 13/11

Renseignements : 05 55 25 76 09 ou 06 81 24 88 16

BORNE BLEUE À PAPIER

À l'initiative de la mairie, et en accord avec le SIRTOM de Brive, une borne bleue à papier a été installée à l'école à côté des containers jaune et marron existants.

C'était une demande de la part de l'école et cela permettra ainsi aux élèves, déjà sensibilisés au problème, de renforcer leur notion d'écocitoyenneté.



CONSIGNES À RESPECTER

Négligemment abandonnés sur les trottoirs, routes, chemins, forêts... mais également dans les bacs de tri sélectif, les masques, gants ou lingettes usagés sont devenus sources de pollution.

Masques, gants et lingettes se dégradent très lentement dans la nature. Ils peuvent même donner lieu à la libération de microparticules qui se dispersent très facilement et sur de grandes distances, au gré des pluies et des vents. À terme, outre la pollution visuelle qu'ils représentent, ces déchets exposent les agents de collecte et du centre de tri aux dangers sanitaires.

Des gestes simples à respecter !

Nous invitons tous les citoyens à relayer le plus largement possible les consignes, les gestes simples à adopter pour s'en débarrasser de façon sécurisée.

Une seule règle à appliquer : masques, mouchoirs, lingettes et gants sont à jeter dans un sac fermé puis dans la poubelle des ordures ménagères afin d'être incinérés.



Jetez vos déchets Covid
(masques, gants, mouchoirs) dans un sac fermé.
Mettez ce sac dans le sac ou bac à ordures ménagères



 **Sirtom de la Région de Brive**
 **N°Vert 0800 204 054**

INFOS SALLES

REMISE AUX NORMES DE LA SALLE DES FÊTES

Suite au contrôle effectué à la salle des fêtes par la commission de sécurité au mois de novembre 2020, la mairie s'est engagée à apporter les modifications nécessaires à sa remise aux normes.

Une première enveloppe de 4000€ a été déboursée pour la partie électricité et alarme, principaux travaux exigés lors du contrôle, ce qui a permis d'obtenir l'autorisation de rouvrir les portes de la salle des fêtes en ce début d'année.

Les activités ont donc pu reprendre leur cours*.

TARIFS SALLE POLYVALENTE

(calendrier disponible sur le site de la mairie, <https://ville-aubazine.fr>)

Pour la période du 01 avril au 30 septembre

	Sans la cuisine	avec la cuisine
<i>Particuliers domiciliés à Aubazine</i>	110.00 €	220.00 €
<i>Demandeurs extérieurs</i>	250.00 €	360.00 €
<i>Entreprise de la commune</i>	220.00 €	320.00 €
<i>Entreprise extérieure</i>	360.00 €	470.00 €
<i>Association extérieure</i>	240.00 €	350.00 €

Pour la période du 01 octobre au 31 mars

	Sans la cuisine	avec la cuisine
<i>Particuliers domiciliés à Aubazine</i>	170.00 €	270.00 €
<i>Demandeurs extérieurs</i>	370.00 €	470.00 €
<i>Entreprise de la commune</i>	330.00 €	430.00 €
<i>Entreprise extérieure</i>	470.00 €	570.00 €
<i>Association extérieure</i>	370.00 €	470.00 €

La municipalité :

- fixe le prix forfaitaire de location du mobilier à 20.00 € par jour, quel que soit le nombre d'unités empruntées.
- rappelle que les associations communales pourront utiliser gratuitement les locaux précités.
- demande le versement d'une caution de 350.00 € en garantie des dommages éventuels.
- précise que la mise à disposition des locaux se fera après présentation d'une attestation d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation desdits locaux.

TARIF SALLES BERNADETTE BARRIÈRE OU PRESBYTÈRE

Ces deux salles permettent à des particuliers ou à des associations de pouvoir faire des expositions. Le tarif est de **90.00 € la semaine** (du lundi matin au dimanche soir, uniquement en juillet et août).

*La réouverture de ces lieux dépendant de l'évolution de la situation sanitaire, il est impossible actuellement de réserver les salles.

VOIRIE - TRAVAUX

AIRE DE JEU À ROCHE DE FRAYSSE

Aménagement autour du terrain de jeu. 3 entreprises seront consultées.



MONASTÈRE FÉMININ DU COYROUX

Après la visite de M. Pierre Carcy (DRAC), un programme de restauration et consolidation des murs du Monastère du Coyroux est prévu.

ROCHE DE FRAYSSE

La réfection des trottoirs au lotissement Roche de Fraysse (1ère tranche, côté droit) va commencer au 2ème trimestre 2021.



LES ESCURES ET LE VAYRE

Travaux de goudronnage (bi-couche) après le passage de la Fibre. L'entreprise Pouzol a été retenue. Début des travaux prévus à l'été 2021

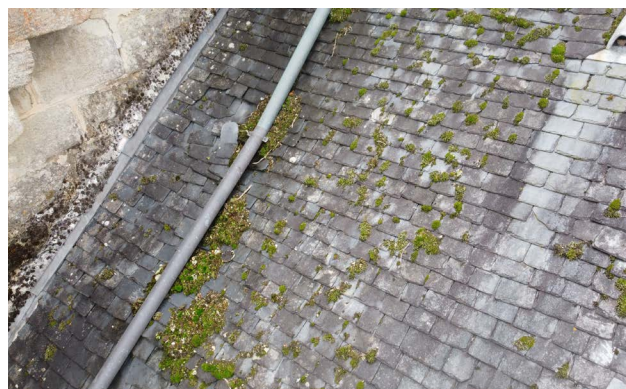
FIBRE

L'installation de la fibre se poursuit (enfouissement et en aérien). Entreprise Axione



TRAVAUX COUVERTURE DE L'ÉGLISE

Depuis de nombreuses années, un problème de fuite existe et met en danger cet édifice. Un devis de réparation a été demandé (couverture, charpente). Début des travaux prévus pour le 2ème trimestre 2021.



TRAVAUX ÉCOLE

Après consultation des devis, la commission des travaux a choisi pour le changement des baies vitrées de l'école et des fenêtres pour l'appartement au-dessus de la Mairie et celui de la Poste, les entreprises suivantes:

- la société Sur Mesures (d'Aubazine) pour les baies vitrées de l'école.
- la société MPLUS (Brive) pour les fenêtres des appartements.

Commencement des travaux prévus au 2ème trimestre 2021.

MARQUAGE AU SOL

Dans le cadre de l'amélioration de la signalisation routière, et à la demande de plusieurs usagers, un marquage au sol a été peint sur la route de Pauliat, à partir du parking de l'école.

Cette ligne blanche discontinue a été réalisée par l'entreprise RP services, basée à Ussac.



CIMETIÈRE

Aménagement d'un jardin du souvenir. Un devis a été demandé à la société Treille.

JEUX

ENTRÉE ENTRÉE ENTRÉE	CLIQUE LIVRE	MOUVEMENT SOUTIEN PRO	SCIENT	COUPE COUPE COUPE	SCIENTIF SCIENTIF SCIENTIF
→	↓	↓		↓	↓
→				PLANTE PURGATIVE	
ENTRÉE ENTRÉE ENTRÉE					VOLUMES DE BOIS
→				OTTOMANS JOUÉ À MILAN	↓
VILLE CAPITALE	HUMOUR MORDANT ÉTAT AMÉRICAIN				OSTENT AVERRE
→	↓			CACHÉE	ORGANISATION INTERNATIONALE
déchaînée	SOURCE DE CARBURANT	VOIX PUSSANTE MONNAIE DU BRÉSIL	↓		
→	↓			PARTICULE PROVINCE IRLANDAISE	LE DERRIÈRE
INTERDICTION MONNAIE AMÉRICAIN		NON BLANCHE OEUFS DE POULE	↓		CARTE À JOUER OBSTACLE
→				ROYAUME D'ESPAGNE GRIGÉ	MONNAIE AU MAGHREB
ENTRÉE ENTRÉE ENTRÉE	TRÈS DÉVOUÉES ASSEMBLER				LE MOIS ÉTAT AMÉRICAIN
→	↓		COSTUME DE SCÈNE ORIENT		NOTE GRANDE ÉCOLE
PLANTÉ MORSE	SUPPORT DE BALLE CONNU			TEMPS CHAUD BÉRYLLIUM	LONGUEUR CHINOISE
→	↓		RENUA	↓	↓
WILFRED				DÉTESTER	

			9				2	8
3	7				4			
5				2			7	4
	1			6		8		
4								3
		7		5			4	
1	8			4				7
			7				9	6
7	3				2			

6			4					
4		8		1	6			7
	9	1	2					
						3	8	
3		7				5		9
	5	2						
					9	6	3	
9			7	6		2		4
					1			5

SOLUTIONS

	R	U	S	T	R	E		H	A	I	R
A	I	S	E	S		B	R	A	N	L	A
	N		T	E	E		E	T	E		N
Y	U	A	N		T	U	T	U		S	I
		Z	E	L	E	E	S		S	U	D
D	O	L	L	A	R		L	E	O	N	
	H	O		E	C	R	U	E		A	S
L	A	C	E	R	E	E		D	E		E
	D		N		S	T	E	N	T	O	R
M	I	L	A	N		N		O	C	D	E
		I	R	O	N	I	E		E	U	T
R	O	U	B	L	E		T	U	R	C	S
	S	E	M	A	I	N	I	E	R	S	
P	E	S	E	T	A		A	L	O	E	S
	P		M		P		F		C		U

6	7	3	4	9	5	8	2	1
4	2	8	3	1	6	9	5	7
5	9	1	2	7	8	4	6	3
1	4	9	6	5	7	3	8	2
3	6	7	1	8	2	5	4	9
8	5	2	9	3	4	1	7	6
7	1	4	5	2	9	6	3	8
9	8	5	7	6	3	2	1	4
2	3	6	8	7	9	5		

6	4	1	9	7	5	3	2	8
3	7	2	6	8	4	5	1	9
5	9	8	3	2	1	6	7	4
9	1	3	4	6	7	8	5	2
4	2	5	8	1	9	7	6	3
8	6	7	2	5	3	9	4	1
1	8	9	5	4	6	2	3	7
2	5	4	7	3	8	1	9	6
7	3	6	1	9	2	4	8	5

Conseil Municipal des Jeunes d'Aubazine

APPEL À CANDIDATURE

Votre nouvelle municipalité a besoin de son conseil des jeunes. Chaque enfant de la commune est citoyen de celle-ci et peut donc venir participer et proposer des projets pour son village et ainsi être acteur au sein de différentes actions comme :

- culture et animation,
- environnement,
- rédaction du magazine des jeunes
- activités diverses ...

Tu as entre 8 et 15 ans,
tu es à l'école (à partir du CE2) ou au collège,
on t'invite à te positionner pour être élu(e).
Si tu es intéressé(e), envoie ta candidature avec
tes nom, prénom et numéro de téléphone à Manuella.

Contact : Manuella Ducastel
0660083737 / 0669737060
ducastel@ville-aubazine.fr



On t'attend !!!